

DATE DE CONVOCATION : 20 Mars 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - K. GAI - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - S. LABROUSSE - M.H. AUBINEAU - F. SARDIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : - M. THINON-CLERC donne pouvoir à G. MIGNON - J.P. SIMON donne pouvoir à P. FRÉON - E. RAMBEAU donne pouvoir à B. LAFAYE - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI - C. MECHAIN donne pouvoir à C. MESLIER

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : - M. THINON-CLERC - J.P. SIMON - M.A. CHEVALIER - P. ORMÈCHE - E. RAMBEAU - K. PERROIS - C. MECHAIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. VILLEGER

OBJET : BUDGET « COEUR DE PAYS » - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

CONSIDÉRANT la confirmation des résultats par Monsieur le Trésorier,

CONSIDÉRANT la conformité des résultats entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion,

Le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-sur-Charente, après s'être assuré des vérifications comptables :

- ✓ la réalisation de l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- ✓ l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires sur le budget principal,
- ✓ la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare **PAR 21 VOIX POUR** que le Compte de Gestion du budget annexe « Cœur de Pays », dressé pour l'année 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE